

S.I.A.E.S.

Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
AIX-MARSEILLE
133 rue Jaubert 13005 Marseille

FICHE MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE

2007

A renvoyer à l'adresse ci-contre, recto verso dûment complétée
avec 2 timbres à 0,54 euros.

DISCIPLINE : _____

NOM Mlle Mme M. né(e)
Prénoms ex
Date de naissance Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve)
 PACS, Union libre (date naissance 1^{er} enfant reconnu : ..)

Adresse personnelle
Code postal Commune
Téléphone **Portable** **Fax** **E-mail**
Adresse conjoint, privée **Profession**
professionnelle Si ANPE (après perte d'emploi, voir B.O)

Nombre d'enfants à charge (moins de 20 ans au 1/9/2007)

Autorité parentale unique (APU) **Garde alternée**

SITUATION 06-07: **TITULAIRE** **Poste fixe** **T.R.** **ATP** **Dispo, congé**
STAGIAIRE **ex-titulaire** **en situation** **ex MA, MI-SE** **UIUFM**

CATEGORIE Agrégé Certifié AE Prof.EPS CE EPS PLP CPE/CE PEGC

AFFECTATION
MINISTERIELLE : Etablissement Commune
(si affecté en ZEP depuis le en Sensible ou Violence (APV) depuis le)
Zone de remplacement
(établissement de rattachement : Commune)

D'EXERCICE (affectation rectorale 06-07 en tant que TZR, ATP)
- à l'année AFA Etablissement Commune
- en rattachement REP Etablissement Commune

STAGIAIRE 06-07 après concours Ancien poste ou emploi
(Ex- titulaire Educ.Nat ou autre Administration) Lieu d'exercice
Date d'affectation en tant que titulaire

DOSSIER MEDICAL **TZR** Préférence **Remplacements REP** (faire AUSSI les 5 vœux "service à l'année")

CARTE SCOLAIRE **Service à l'année AFA** Vœux : 1

MOUVEMENT SIMULTANE 2

POSTE SPECIFIQUE 3
4
5

Tableau des VŒUX (bien reproduire ici les vœux tapés sur SIAM ou Minitel, dans la même formulation et le même ordre).

Ordre	Clair	Code	Votre calcul	Le nôtre	Celui de l'Admin	Ordre	Clair	Code	Votre calcul	Le nôtre	Celui de l'Admin
1						11					
2						12					
3						13					
4						14					
5						15					
6						16					
7						17					
8						18					
9						19					
10						20					

Autorisation CNIL.
En vertu des articles 26,27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez de ce fait, sauf demande écrite contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectifications prévus par la loi.

NOM.....Prénom.....DISCIPLINE.....
Points

<p>ANCIENNETE DE SERVICE (échelon au 30/8/06, par promotion, ou au 1/9/06, par classement ou reclassement) : 7 pts/échelon Hors classe : 49 pts forfaitaires + 7 pts/éch.H.C.I Classe excep. : 77 pts forfaitaires + 7 pts/éch.C.Lexc. (plafonné à 98 pts) 1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème} échelon : 21 pts forfaitaires.</p>	<p>Sur tous les vœux</p>		
<p>ANCIENNETE DANS LE POSTE : 10 pts/année dans le poste occupé en tant que titulaire + Bonif. de 50 pts par tranche de 4 ans (2 tranches max.) Année de nomination dans le poste actuel : Si carte scolaire dans le poste perdu : Ex. 1 an = 10 pts, 3 ans = 30 pts, 4 ans = (40+50) 90pts, 5 ans = 100 pts, 8 ans = (80+100) 180 pts, 12 ans = (120+100) 220pts... Réintégration : années en tant que titulaire à l'étranger, TOM, détachement... Retour après congé (dont parental) : : années dans le poste avant congé ou dispo. Stagiaire ex-titulaire après concours : ancienneté dans le corps ou l'emploi d'origine + année de stage Stagiaire en situation, ex MA, MI-SE : année de stage = 1 an = 10 pts Service national : 10 pts si effectué avant 1^{ère} affectation en tant que titulaire (date :) Coop. Voir BA. Pour précisions (ATP, interruption, non interruption...) voir B.O.</p>	<p>Sur tous les vœux</p>		
<p>Service en ZEP, non classé APV (à titre transitoire, jusqu'en 2009, si participation 2006 ou 2007, points acquis au 31/08/2006) 2 ans = 30 pts, 3 ans = 65 pts, 4 ans = 80 pts, 5 ans = 100 pts</p>	<p>Sur " tout poste dans une commune " ou vœux plus larges</p>		
<p>Service en établissement (Sensible ou Violence) classé APV (à titre transitoire, id. supra) 1 à 5 ans : cf supra, 6 et 7 ans = 100 pts, 8 ans et + = 300 pts (pour 5 ans et + ancienneté totale en ZEP, devenu APV)</p>	<p>Sur « tout poste dans une commune » ou vœux plus larges</p>		
<p>Bonifications T.Z.R. et ex.T.A. : 20 pts/an + 20 pts à partir de 5 ans, si affecté avant le 01/09/04 Bonifications acquises au 01/09/04 conservées pour mouvement 2007. Ex. 1 an = 0 pt, 2 ans = + 40 pts, 5 ans = (100+20) 120 pts, 7 ans = 160 pts... + 30 pts pour 2 ans d'ancienneté sur la ZR (vœux COM ou GOC)</p>	<p>Sur tous les vœux Sur "tout poste commune ou groupe de communes "</p>		
<p>TZR en carte scolaire Indiquez ici votre ZR actuelle : et l'établissement d'exercice ou de rattachement : 1500 pts sur ZR supprimé, puis ZR Département et ZR académie 750 pts sur vœu " tout poste établissement dans le Département ", si placé après les 3 vœux carte scolaire</p>	<p>Conditions ci-contre</p>		
<p>T.Z.R. souhaitant être « stabilisé » : + 150 pts sur « tout poste dans le département de l'établissement de rattachement ou d'affectation, ou de la ZR »</p>	<p>Condition ci-contre</p>		
<p>Agrégé : + 90 pts sur vœux « Lycée » (établissements précis, tout lycée "Commune" ou " GOC ") + 120 pts sur vœu " tout lycée dans un Département " ou plus large</p>	<p>Conditions ci-contre</p>		
<p>Stagiaire par concours, non titulaire précédemment, en situation, reclassé au 01/09/06 Bonif. + 50 pts pour 2^{ème} éch., + 80 pts pour 3^{ème}, + 100 pts pour 4^{ème} et au delà.</p>	<p>Sur « tout poste dans un département » ou plus larges</p>		
<p>Stagiaire ex titulaire autre corps Ed.Nat. ou fonctionnaire hors E.N. Réintégration = 1000 pts Sur « tout poste dans le département de l'affectation définitive précédente »</p>	<p>Condition ci-contre ou vœux plus larges</p>		
<p>Stagiaire IUFM + 50 pts sur le premier vœu (sur demande, utilisable une seule fois, sur 3 ans) + 50 pts pour mention complémentaire</p>	<p>Sur 1^{er} vœu uniquement</p>		
<p>Vœu préférentiel : + 20 pts/an à partir de la 2^{ème} année de formulation d'un vœu départemental identique (en continuité des années antérieures) (incompatible avec bonifications familiales) Nombre de demandes annuelles successives :</p>	<p>Uniquement sur vœu « département »</p>		
<p>Cas médical et handicapés : 1000 pts</p>	<p>Sur vœux spécifiés</p>		
<p>RAPPROCHEMENT FAMILIAL et MOUVEMENT SIMULTANE (Voir B.O. pour règles et conditions) Rapprochement de conjoint : « tout poste dans un département, toute ZR d'un département ou de l'Académie, tout poste dans l'Académie » + 151 pts + pts d'enfant(s) à charge « tout poste dans une commune, groupement de commune, ZR » + 51 pts + pts enfant(s) Mouvement simultané : Entrants : idem Rapprochement familial Titulaires dans l'académie : + 30 pts + enfants sur " commune " ou GOC : + 80 pts + pts enfant(s) sur " département ou + "</p>	<p>Condition ci-contre ou vœux plus larges idem Mêmes vœux, même ordre</p>		
<p>Enfants à charge (moins de 20 ans au 1/9/07) = + 75 pts/enfant</p>			
<p>Séparation en Rapprochement familial : 1 an de séparation = + 50, 2 ans = + 275 pts, 3 ans et + = + 300 pts Voir BO et BA pour les règles de prise en compte de la séparation</p>	<p>Sur « tout poste dans un département » ou plus larges</p>		
<p>APU : Garde alternée : idem Rapprochement familial + pts enfant(s) Garde unique : + 80 pts + pts enfant(s) sur vœu "Département" ou plus large + 30 pts + pts enfant(s) sur vœu " Commune " ou "GOC "</p>	<p>Conditions supra Rap.fam Conditions ci-contre</p>		
<p>Cas des « entrants » à 175 pts ou plus (voir Glossaire)</p>			
<p>Carte scolaire sur établissement et retour congé parental : 1500 pts sur l'établissement où le poste est supprimé, puis sur "commune" et extension concentrique (voir Guide)</p>			
<p style="text-align: center;">TOTAL</p>			
<p>Toutes ces informations nous sont nécessaires pour vérifier vos vœux et vos barèmes. N'oubliez pas de fournir les pièces justificatives à l'Administration. Adressez nous, avec cette fiche, photocopies de l'accusé de réception, des pièces justificatives et toute lettre explicative que vous jugerez utile.</p>			